

Du 1er au 8 décembre, nous votons pour nos représentant-e-s en commission administrative paritaire (CAP). Il y a des élu-e-s combatifs, sûr-e-s de leurs valeurs. Avec la CGT, faites le choix de la clarté !

## 1 Nouvelles grilles, l'arnaque du gouvernement !

C'est un toilettage à minima qu'a fait le gouvernement avec les nouvelles grilles de la catégorie B : la durée totale des grades classe normale et classe supérieure ont été réduites de 30 à 26 ans. C'est donc principalement l'entrée dans la carrière qui est accélérée. Résultat, quasi rien pour les agents en fin de grade et rien pour les agents de classe exceptionnelle ! **Il est urgent de revaloriser les grilles en profondeur, de l'entrée à la fin de carrière !** C'est l'ensemble de nos salaires qui doivent être revalorisés !

### La catégorie B rattrapée par le SMIC, ça suffit !

L'inflation a été tellement forte que le premier échelon de la grille de B s'est retrouvé en 2022 par 3 fois en dessous du SMIC. A chaque fois, il a fallu republier de nouvelles grilles. Ça ne peut plus durer !

## 2 Pénurie de promotion : débloquer les carrières !

Être SAENES, c'est devoir accepter une carrière morcelée, faite de nombreux paliers :

- Les 3 grades du corps de secrétaires administratives **sont autant de points de blocage** qui freinent la progression de carrière. Trop de collègues sont bloqués en fin de grade sans perspectives !
- Le passage en catégorie A tient du miracle : en 2021, sur 348 agents promouvables, il n'y avait que 6 possibilités de promotion dans le corps des attachés soit 1,7% de chance !

**La CGT revendique un grade unique pour le corps des SAENES !**

### Travailler dignement pour retrouver du sens à nos missions

Les SAENES vivent de plein fouet les suppressions d'effectifs, le retour du jour de carence, la non compensation de l'inflation... Alors que **nous avons choisi de travailler au service de l'intérêt général**, nous sommes de plus en plus confronté-es à une perte de sens de notre travail et à l'impossibilité d'effectuer nos missions.

## 3 SAENES : la catégorie B prise en tenaille

**Les catégories B ont de plus en plus un problème de positionnement**, pris en tenaille entre la catégorie A qui les aspire vers des tâches toujours plus complexes – sans que la paye ne suive – ou vers des tâches d'exécution pure, qui relèvent plutôt de la catégorie C. **Il est temps de faire une vraie place aux secrétaires administratives, agents pivot de nos services.**

## Promotions : en finir avec les carrières bloquées !

Avec 133 promotions annuelles pour l'ensemble de l'administration centrale, le nombre de possibilités de promotions est très largement insuffisant. **Il faut en moyenne attendre 20,8 années pour obtenir une promotion !** Bien sûr, comme les critères sont opaques, tout le monde n'avance pas à la même vitesse. C'est pourquoi la CGT demande **une augmentation forte du nombre de promotions et des critères clairs et transparents !**

## À quoi sert la CAP ?

Les CAP sont devenues des instances de recours en cas de litiges : nos représentants y défendent les collègues en cas de refus de titularisation, de renouvellement de stage ou de licenciement. Vous pouvez saisir la CAP pour contester tout refus de télétravail, de temps partiel, de formation dans le cadre du CPF ou pour réviser votre compte-rendu d'entretien professionnel. Les élus en CAP défendent aussi les agents dans les procédures disciplinaires. **N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes toujours à vos côtés !**

## Pourquoi il faut abroger la loi Fonction publique de 2019

La réforme Macron a vidé les CAP de leurs compétences. **Aujourd'hui elles ne sont plus consultées sur les propositions de promotions.** L'administration peut faire avancer qui elle le souhaite, sans aucun droit de regard des représentants des personnels. **C'est l'opacité assurée et toujours plus d'inégalités !** Les instances de représentation des personnels doivent retrouver toutes leurs compétences pour pouvoir défendre tous les agents !

## Requalifier les postes maintenant !

Très souvent les agents de catégories C exercent des missions bien supérieures à leur grade. Nous demandons **un plan de requalification des postes**, permettant la reconnaissance des compétences des agents !

## Une exigence de polyvalence permanente

**Nos métiers se sont profondément transformés :**

- Secrétaires, nous sommes en permanence sur le front pour assurer que tout fonctionne, nous maîtrisons la dématérialisation des procédures et faisons face à l'arrivée de nouveaux logiciels.
- Gestionnaires, nous devons maîtriser des procédures administratives complexes qui évoluent sans arrêt.
- Rédacteurs, nous devons faire face à l'évolution permanente des éléments de langage et maîtriser un contexte juridique extrêmement changeant.

**Nous sommes qualifié·e·s et expert·e·s dans nos domaines, nous avons besoin de reconnaissance !**

## Concours internes : en finir avec la forme scolaire

Passer des concours : voilà ce qu'ils nous répètent ! Mais les concours internes demandent tellement de préparation qu'ils sont inaccessibles dès qu'on est pris dans une vie de famille ou qu'on avance dans la carrière. **La CGT revendique des concours internes par examen professionnel sans écrit**, avec une vraie valorisation des parcours des agents et des compétences acquises !

## Télétravail : stop à l'obstruction !

Les personnels ont démontré pendant la crise sanitaire leur capacité à télétravailler. **Deux ans de retard pour mettre à jour les textes, le mépris est insupportable.** Vite un texte local pour garantir la liberté de choix des agents et **mettre en place les jours flottants, le troisième jour** et le libre choix du lieu d'exercice de télétravail ! Nous exigeons aussi que les refus de télétravail ou refus d'un deuxième jour passent systématiquement en CAP.

## Les propositions de la CGT

### Carrière

- Un grade unique pour le corps des SAENES pour en finir avec les carrières morcelées
- Passage automatique dans le grade supérieur en fin de grade
- Plan de requalification massive des emplois
- Concours internes par examen professionnel sans écrit

### Des salaires décents

- Indexation du point d'indice sur l'inflation
- Plan de rattrapage des pertes antérieures : augmentation rétroactive de 10% du point d'indice au 1er janvier 2022
- Abrogation du jour de carence

### Primes

- Intégration des primes dans le calcul de la retraite
- Déplafonnement des primes des catégories B et C
- Mise en place d'un barème des primes comme à Bercy
- Refus des primes « au mérite » qui mettent les collègues en concurrence
- Transparence sur l'attribution du CIA

### Retraite

- Retraite à taux plein à 60 ans
- Refus de tout recul de l'âge légal de départ à la retraite
- Maintien du système de retraite par répartition